

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Communal**

Séance du 29 juin 2023

Présents : MM. Nicolas CHARLIER Bourgmestre – Président
Marc GAUTHIER, Walter JORIS, Maximilien FRANCOIS Echevins ;
~~Ludovic COLLARD~~, Catherine CHARLIER-GAUTHIER, Christiane NOEL, Christian
SIMON, Sophie LEONARD, Jean-Pierre VANDINGENEN, Gilberte CORBELLE, membres
Emmanuelle RADELET, directrice générale f.f.

Désignation de représentants communaux dans différentes intercommunales et associations, pour la durée de la législature : remplacement

Le Conseil communal réuni en séance publique ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L1122-34§2, L1234-5, L1523-11, L1532-2 ;

Vu la décision du 09/05/2023 par laquelle le Conseil communal a acté la démission de Mme Aurélie de Barsy, Conseillère communale ;

Considérant que le membre du Conseil communal est réputé de plein droit démissionnaire des mandats qu'il exerçait à ce titre dans les intercommunales et associations dès l'instant où il cesse de faire partie de ce Conseil communal ;

Vu nos différentes décisions relatives à la désignation de Mme Aurélie de Barsy en tant que représentante du Conseil communal (groupe politique OSEZ O.C.) dans les instances suivantes :

- Vivalia
- La Famennoise
- ASBL Centre sportif de Tenneville
- CCATM
- Commission sécurité du Conseil communal
- La Terrienne du crédit social
- Sofilux
- Société Régionale Wallonne du Logement
- Comité de concertation CPAS-Commune
- ASBL Lire au Fil de l'Ourthe

Considérant qu'il convient de remplacer Mme Aurélie de Barsy dans ces instances ;

A l'unanimité

DECIDE

Art. unique En remplacement de Mme Aurélie de Barsy, Mme Gilberte Corbelle (OSEZ O.C.) est désignée comme représentante du Conseil communal auprès des instances suivantes :

- Vivalia
- La Famennoise
- ASBL Centre sportif de Tenneville
- CCATM
- Commission sécurité du Conseil communal
- La Terrienne du crédit social
- Sofilux
- Société Régionale Wallonne du Logement
- Comité de concertation CPAS-Commune

- ASBL Lire au Fil de l'Ourthe

Par le Conseil
la Directrice générale f.f. Le Président
(s) E. RADELET (s) N. CHARLIER

Pour extrait certifié conforme
Par le Collège
la Directrice générale le Bourgmestre